

JOURNAL DE L'ÉDUCATION

PARAISSANT TOUS LES MOIS

Vol. I.

MONTRÉAL, 1er SEPTEMBRE 1880.

No. 9

MONTRÉAL, 1er SEPTEMBRE 1880.

INSPECTION GÉNÉRALE.

A la dernière séance du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, l'hon. P. J. O. Chauveau a fait la proposition suivante.

“ Qu'à l'avenir, toute institution recevant une subvention du fonds de l'éducation supérieure, à l'exception des collèges classiques, qui n'aura refusé de recevoir la visite de l'inspecteur, soit privée de sa subvention, sur la décision spéciale du Comité catholique.”
Cette motion a été “ perdue sur division.”

De son côté, l'hon. M. Ouimet s'exprime ainsi dans son rapport de 1878-79 :

“ Toute maison d'éducation qui reçoit une subvention du gouvernement devrait être visitée par les inspecteurs, voilà, ce semble, une proposition raisonnable et tout-à-fait conforme à l'esprit de nos institutions, car s'il est une doctrine incontestée parmi celles qui régissent dans ce pays l'administration de la chose publique, c'est assurément la doctrine du droit d'investigation sur l'emploi des crédits ouverts par la législature. Le peuple, par ses représentants autorisés, vote chaque année une somme considérable pour venir en aide à la grande œuvre de l'éducation, et il doit être renseigné sur l'usage qu'on en fait.

“ Je comprends l'objection que peuvent formuler les directeurs de certaines maisons. Il est possible que les inspecteurs ne soient pas leurs égaux, et qu'ils regardent comme indigne d'eux de passer par l'inspection officielle. Mais là n'est pas la question. Il ne s'agit pas d'humilier le corps enseignant devant tel homme, mais seulement de permettre à l'Etat de savoir de quelle manière on emploie l'argent distribué sur demande.

“ Cette inspection serait-elle utile? Je pense qu'elle ne trouverait rien à reprendre à l'enseignement proprement dit, mais, au point de vue de l'hygiène, elle aurait à réclamer des réformes.

“ Les collèges et les couvents subventionnés devraient faire, de plus, au Surintendant un rapport sur leur méthode d'enseignement, sur leurs progrès durant l'année, sur les réformes ou les innovations dont ils ont fait l'essai, en un mot sur le mouvement intellectuel qui s'opère sous leur direction. A cela chaque maison gagnerait d'être plus connue dans le pays et à l'étranger, et de faire bénéficier de son expérience tout le corps enseignant.”

Il est à supposer que la question sera tranchée par le gouvernement lui-même, lorsque l'année prochaine, en exécution de la promesse du premier ministre, il proposera une loi pour réorganiser l'inspection des écoles.

Nos maisons d'éducation ont de légitimes susceptibilités qu'il faut respecter, mais il est bien possible de satisfaire en même temps aux exigences non moins légitimes du public. C'est une affaire de bon vouloir et de bon promis.

CONGRÈS CATHOLIQUE.

Discours de l'Honorable Gédéon Ouimet, C. R., prononcé à Québec, le 26 juin 1880, sujet. L'Eglise et l'Etat dans l'enseignement.

Messeigneurs et Messieurs,

Dès que l'opinion unanime eut consacré cette belle idée de réunir dans la cité de Champlain, à l'occasion de notre fête nationale, tous nos compatriotes épars sur la terre d'Amérique, les membres du Cercle Catholique de

Québec voulurent faire participer leurs frères des autres pays à cette grande manifestation patriotique.

En agissant ainsi, le Cercle Catholique de Québec n'a jamais eu d'autre intention que celle de faire voir à quelques-uns de ses membres étrangers, dont la plupart n'ont jamais visité le Canada, combien sont restés vivaces chez nous les sentiments de foi et de patriotisme qui nous ont été légués par nos pères de la vieille France. Quelques-uns ont répondu à notre appel : d'autres, tout en exprimant leurs regrets, n'ont pu se rendre à notre invitation.

Si aujourd'hui nous devons nous réjouir de posséder au milieu de nous des hommes dont les noms sont souvent cités dans les annales catholiques, nous n'en avons pas moins à regretter l'absence de quelques-uns des plus vaillants champions de notre cause. Parmi ceux-ci, qu'il me soit permis de citer M. Lucien Brun, l'énergique défenseur des droits du catholicisme dans les chambres françaises et M. le comte Albert de Mun, l'ardent apôtre des cercles d'ouvriers en France, dont la parole éloquentes et convaincue sait faire vibrer avec tant de force les fibres religieuses et patriotiques.

Aux regrets bien naturels que j'éprouve comme vous tous, de l'absence de ceux de ces messieurs qui devaient donner un relief inaccoutumé à notre fête de St. Jean-Baptiste se joint un sentiment d'une haute nature et qui m'est tout personnel. Si M. le comte de Mun était venu au milieu de nous, il vous aurait entretenus de l'importante question de l'enseignement, lui manquant j'ai été prié de le faire à sa place.

En acceptant, je ne me suis point dissimulé, Messeigneurs et Messieurs, combien était lourde la succession qui m'était imposée; aussi, veuillez bien ne point prendre pour de la présomption ce qui n'est de ma part que de l'obéissance aux désirs des organisateurs de cette séance.

Je me bornerai à remplacer l'éloquente improvisation que M. le comte de Mun n'aurait pas manqué de vous faire par quelques aperçus du système d'éducation en vigueur dans notre province.

Dans un jeune pays comme le nôtre, si l'on tient compte surtout des difficultés que les promoteurs de l'Instruction publique ont eu à surmonter, nous avons bien quelques droits d'être fiers, je ne crains pas de le dire, du développement qu'à atteint l'enseignement.

Il est vrai que dès les premiers temps de notre histoire en 1616, nous voyons les Récollets, amenés par Champlain, s'efforcer d'inculquer quelques notions d'éducation aux populations indigènes et aux enfants des rares colons français établis au Canada à cette époque.

Nous devons pas oublier non plus que quelques années plus tard, en 1697, un collège se construisait à Québec et que deux ans après, Mme de la Peltrie et la Mère de l'Incarnation ouvraient les portes du couvent des Ursulines, qui fut la première école de filles établie en la Nouvelle-France, et qu'en 1663 Mgr de Montmorency Laval, premier évêque de Québec et du Canada, fondait dans la ville métropolitaine un grand séminaire, auquel il adjoignait cinq années après le petit séminaire si prospère qui existe encore aujourd'hui.